

CYCLE ANNUEL 2023

2 AU 3 FÉVRIER 2023

Qui gouverne les sols ?

Reims

L'érosion de la biodiversité issue des activités humaines

Si depuis toujours, la biodiversité varie au fur et à mesure des espèces qui apparaissent et disparaissent sur Terre du fait des processus d'évolution, aujourd'hui, les disparitions d'espèces se font à un rythme sans précédent dans l'histoire.

Les activités humaines sont responsables de cette érosion de la biodiversité : depuis la révolution industrielle, elles ont déclenché ce que l'on qualifie aujourd'hui de 6ème extinction de masse.

25 %
des plantes et animaux sont actuellement en risque d'extinction

68 %
des populations de vertébrés ont disparu dans le monde depuis 1970

34 %
des stocks de pêches sont surexploités

75 %
de la surface terrestre est altérée de manière significative

1,6 million
d'hectares de forêts sont perdus par an, ce qui équivaut à la taille du Bangladesh, ou à 40 terrains de football chaque minute

23 %
de la surface terrestre a vu sa productivité se réduire

Les principales pressions anthropiques

- La réduction, la fragmentation ou la perte d'habitats (changement d'affectation des sols et artificialisation)
- La surexploitation des ressources naturelles renouvelables
- L'introduction d'espèces exotiques envahissantes
- Les pollutions chimiques
- Le changement climatique

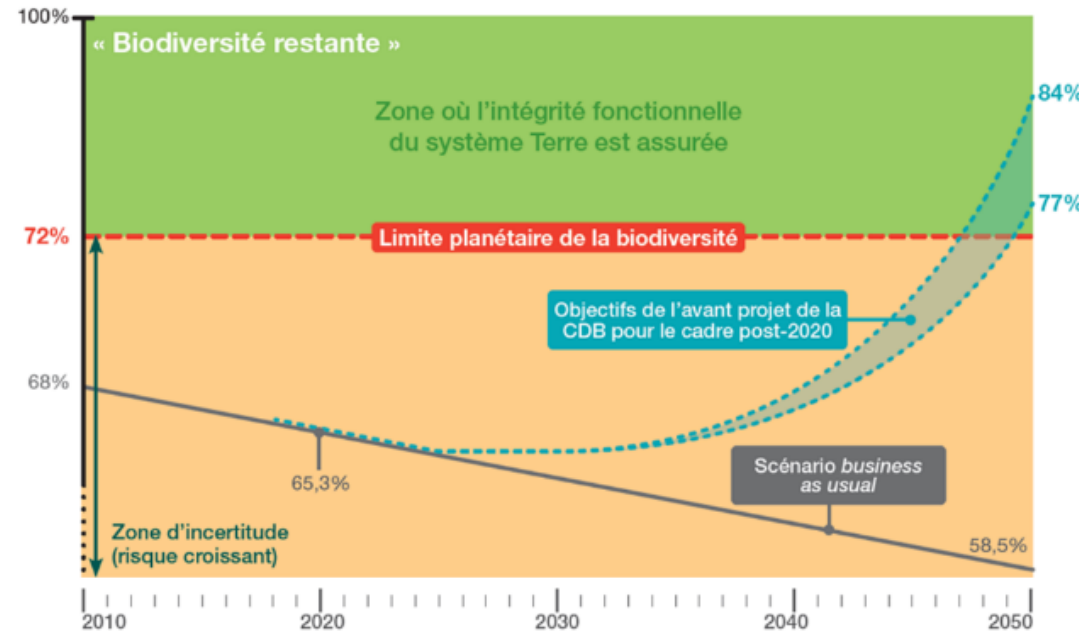


Figure 3 : Scénarios pour revenir à la limite planétaire en termes d'intégrité de la biosphère (adapté de Lucas et Witting, 2018)

La biodiversité fournit des services écosystémiques

La notion de service écosystémique renvoie à la **valeur (monétaire ou non) des écosystèmes** : ils fournissent à l'humanité des biens et services **nécessaires à leur bien-être et à leur développement**.

Apports culturels et sociaux

Ce sont les bénéfices **immatériels** que l'humanité peut tirer des écosystèmes

Support aux conditions de vie sur Terre

Ce sont des services **nécessaires** à la production des **autres services**, c'est-à-dire qui créent **les conditions de base au développement de la vie sur Terre**



Source: WWF, 2016 (adapted from Millennium Ecosystem Assessment, 2005)

Approvisionnement en ressources

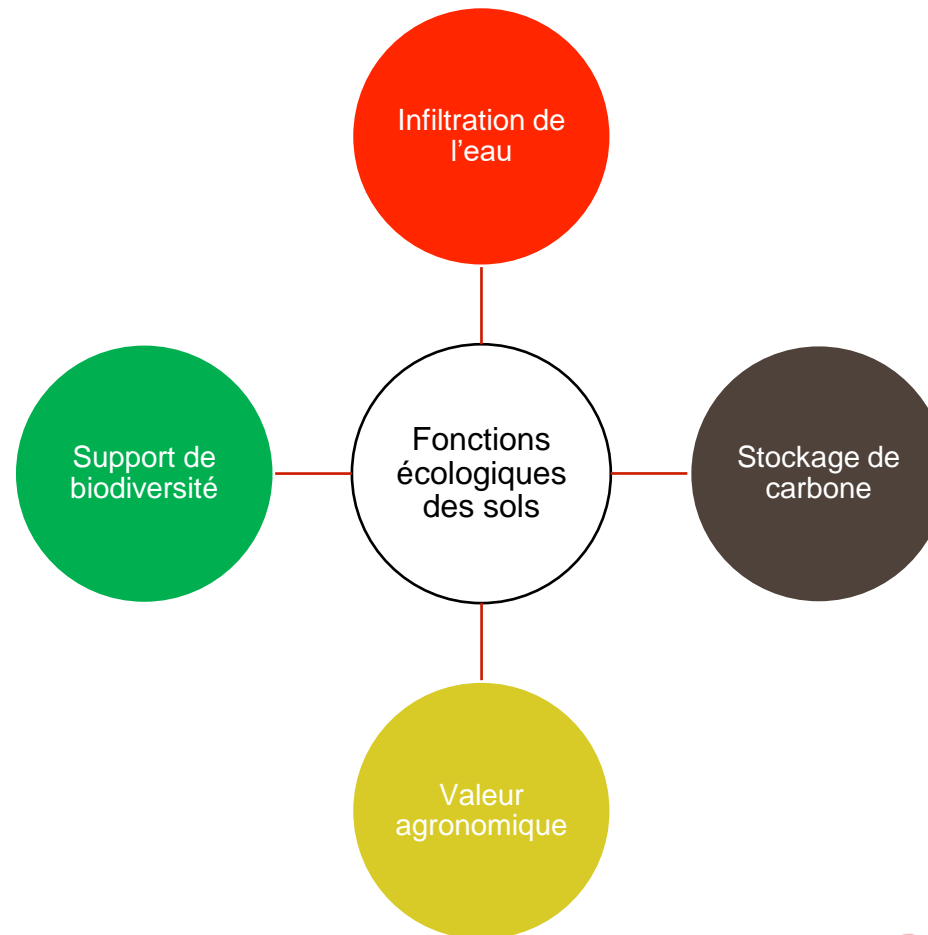
Ce sont les services correspondant aux **produits obtenus** à partir des écosystèmes (potentiellement commercialisables)

Régulation des milieux du vivant

Il s'agit de la modulation **phénomènes naturels**. Ces services rendent la **vie possible** pour l'humanité :

- ✓ Les plantes **nettoient l'air** et **filtrent l'eau**
- ✓ Les bactéries **décomposent les déchets**
- ✓ Les abeilles **pollinisent**
- ✓ Les racines d'arbres **maintiennent les sols**

Les 4 fonctions écologiques des sols





LA
RENATURATION
DES SOLS OU L'
OBJECTIF ZAN

L'artificialisation : tendances nationales

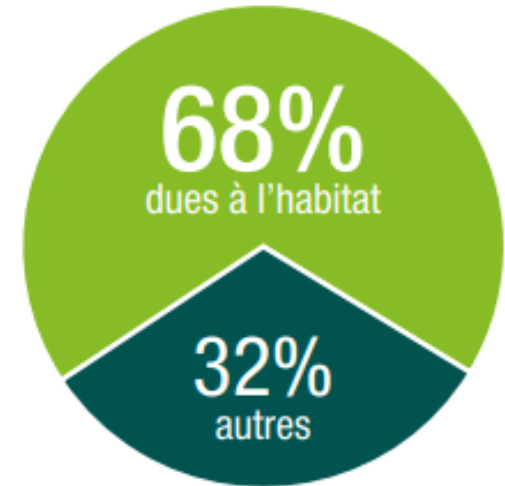
Les espaces nouvellement artificialisés se situent surtout :

Autour des agglomérations

À proximité des littoraux

- Un taux de croissance de l'artificialisation **3,7** fois plus important que la croissance de la population depuis 1981
(Fosse et al., 2019, d'après les données Teruti-Lucas)
- 73%** des espaces consommés se situaient dans des communes dans des zones non tendues pour l'accès au logement entre 2006 et 2016 (CGDD, 2018)
- 37%** se situaient dans des communes où le taux de la vacance a augmenté de plus de **50%** entre 2006 et 2015 (CGDD, 2018)
- 21%** des nouvelles surfaces artificialisées se situaient dans des communes dont la population décroît entre 2006 et 2016 (CGDD, 2018)
- 20%** des communes françaises sont responsables de **81,7%** de la consommation d'espaces (Cerema Hauts-de-France, 2019)

FIGURE 2 : SURFACES ARTIFICIALISÉES AU 31/12/2017
(source : Cerema Hauts-de-France, 2019)



Comprendre la renaturation des sols

Une définition issue de la loi Climat et Résilience



ARTIFICIALISATION

« Altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage »



RENATURATION / DÉARTIFICIALISATION

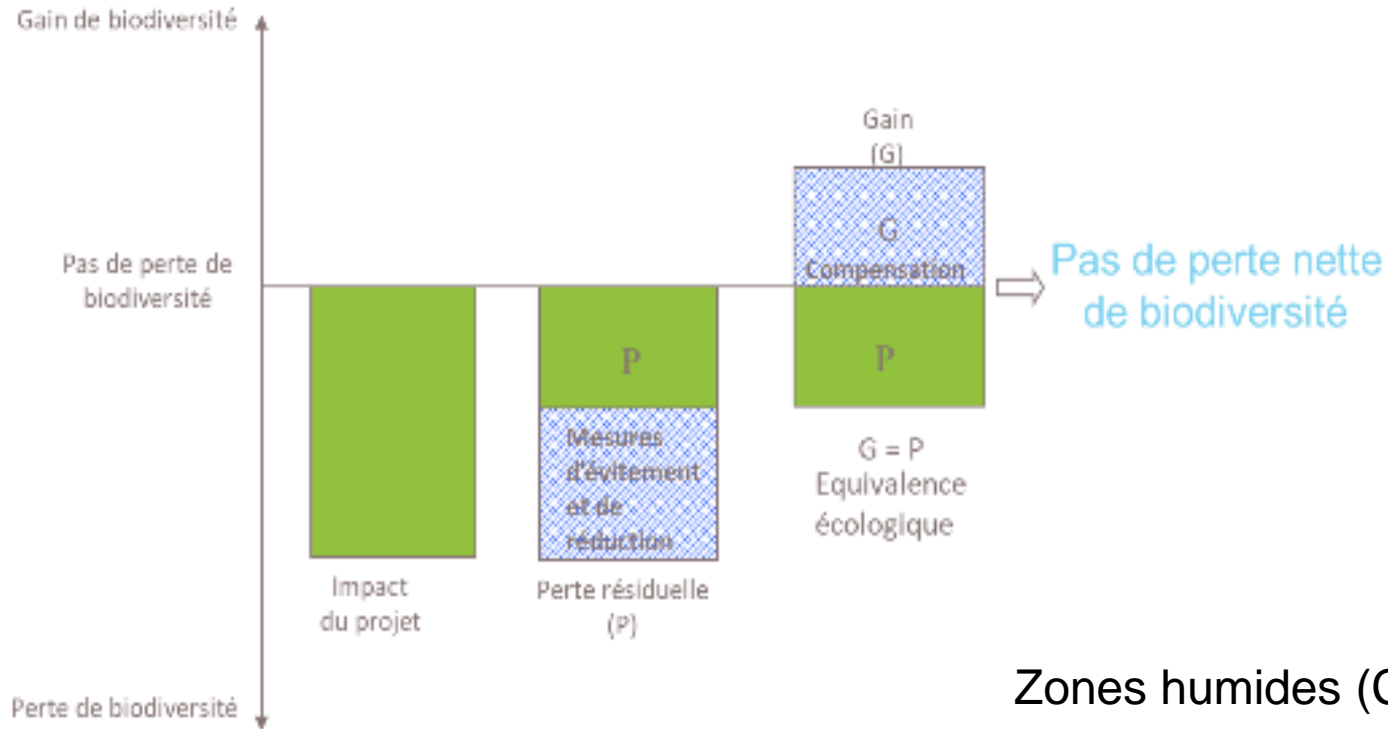
« La renaturation d'un sol, ou désartificialisation, consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé »

Objectif zéro artificialisation nette à atteindre d'ici 2050

**ARTIFICIALISATION
NETTE DES SOLS**

« Solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constaté sur un périmètre et sur une période donnée »

Eviter, Réduire, Compenser (loi 1976, loi 2016)



Zones humides (Code Environnement)

Espèces protégées (Code Environnement)

Espaces protégés -Natura 2000- (Code Environnement)

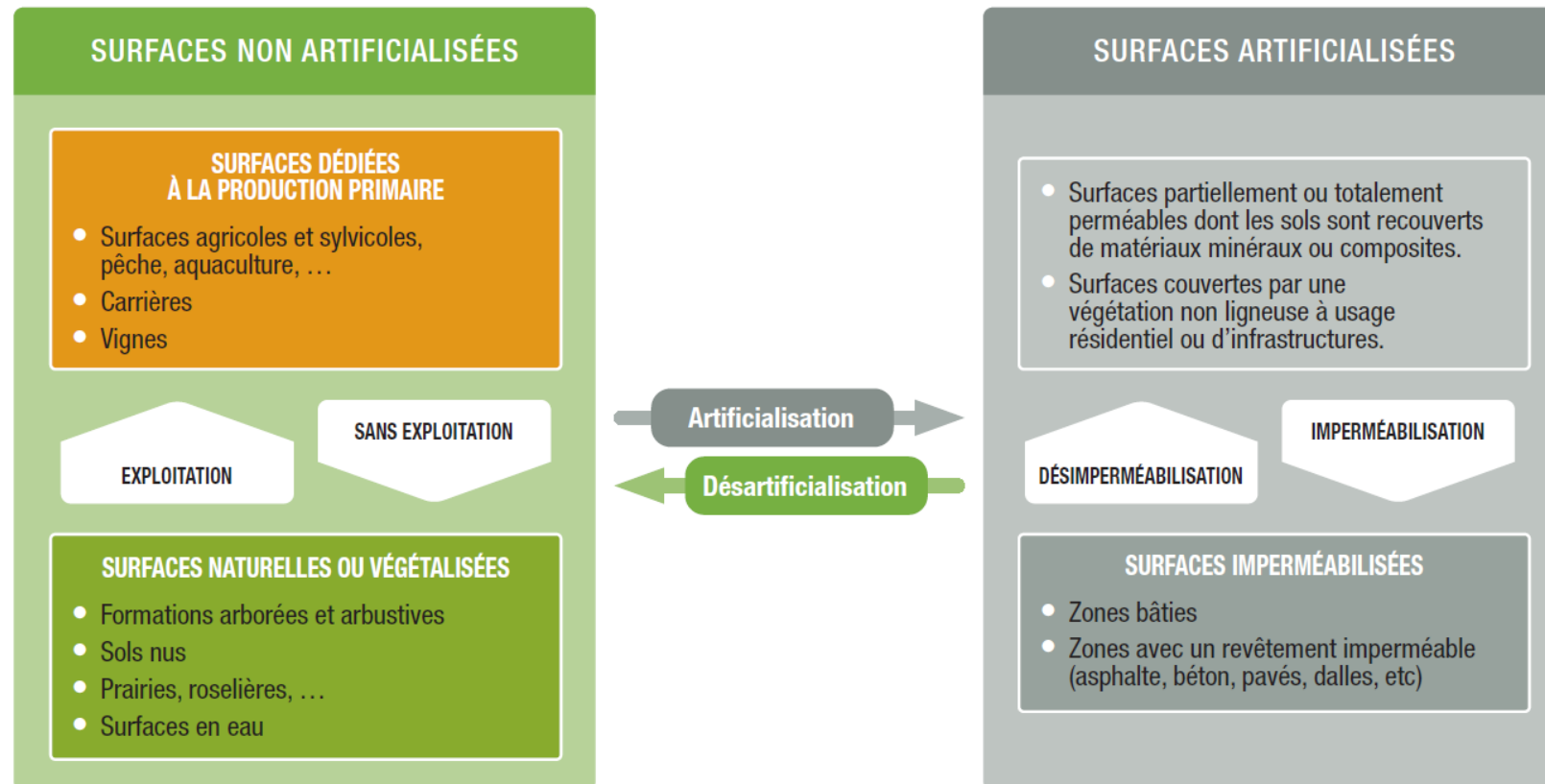
Boisements (Code Forestier)

Nomenclature des surfaces artificialisées et non-artificialisées

(décret du 29 avril 2022)

Catégories de surfaces	
Surfaces artificialisées	1° Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti (constructions, aménagements, ouvrages ou installations).
	2° Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison d'un revêtement (artificiel, asphalté, bétonné, couvert de pavés ou de dalles).
	3° Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont stabilisés et compactés ou recouverts de matériaux minéraux.
	4° Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont constitués de matériaux composites (couverture hétérogène et artificielle avec un mélange de matériaux non minéraux).
	5° Surfaces à usage résidentiel, de production secondaire ou tertiaire, ou d'infrastructures notamment de transport ou de logistique, dont les sols sont couverts par une végétation herbacée, y compris si ces surfaces sont en chantier ou sont en état d'abandon.
Surfaces non artificialisées	6° Surfaces naturelles qui sont soit nues (sable, galets, rochers, pierres ou tout autre matériau minéral, y compris les surfaces d'activités extractives de matériaux en exploitation) soit couvertes en permanence d'eau, de neige ou de glace.
	7° Surfaces à usage de cultures, qui sont végétalisées (agriculture, sylviculture) ou en eau (pêche, aquaculture, saliculture).
	8° Surfaces naturelles ou végétalisées constituant un habitat naturel, qui n'entrent pas dans les catégories 5°, 6° et 7°.

Comprendre la renaturation des sols



Décret sur les autorisations d'exploitations commerciales

Aucune autorisation d'exploitation commerciale ne peut être délivrée pour une implantation ou une extension qui engendrerait une augmentation des surfaces artificialisées

Des dérogations sont possibles à 3 conditions :

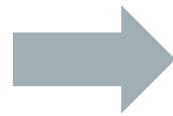
- Insertion du projet dans l'urbanisme environnant et absence d'alternative à la consommation d'ENAF
- Contribution du projet aux besoins du territoire
- Insertion du projet dans une ORT, dans une opération d'aménagement, dans un secteur d'implantation identifié par le SCoT ou compensation avec nécessité d'équivalence écologique





Agir à l'échelle de la planification territoriale

- Concevoir une stratégie territoriale de renaturation des sols pour :
 - Dépasser la logique comptable du ZAN : renaturer ne peut pas se réduire à équilibrer les flux
 - Répondre de manière cohérente aux enjeux propres d'un territoire



Définir des critères pour décider de la vocation des surfaces dégradées en fonction de leur état initial, des usages et des enjeux



- Syndicat Mixte SCoT Aire Gapençaise (05)
- Syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège (09)
- Communauté de communes du Thouarsais (79)
- Conseil départemental de l'Essonne (91)
- Syndicat d'étude et de programmation de l'agglomération lyonnaise, SEPAL (69)
- Syndicat du Pays de Maurienne (73)
- Syndicat mixte Métropole de Savoie (73)
- Commune de Marguerittes (30)
- Métropole Nice Côte d'Azur (06)
- Communauté de Communes de Mad et Moselle(54)
- Ville de Ris Orangis (91)
- Commune de Lons-le-Saunier (39)
- Syndicat Mixte PNR Grand Causses (12)
- Rennes Métropole (35)
- Département de Loire-Atlantique (44)
- Pôle Métropolitain Nantes-St Nazaire (44)
- Communauté de Communes Sèvre et Loire (44)
- Pôle métropolitain du Genevois français (74)
- Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines (71)
- Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (62)
- Communauté de communes des Coëvrons (53)
- Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud (40)

Film





Financer la renaturation des sols

Financements publics

- Les collectivités du bloc local via l'intégration des projets dans le cadre d'orientations de la Région ou du Département et/ou le budget direct de la collectivité
- Les aides apportées par l'Etat et notamment le fonds vert pour l'accélération de la transition écologique des territoires
- Les aides apportées par les opérateurs de l'Etat : Banque des territoires, Agences de l'eau, ADEME, ANRU, ...
- Les fonds européens,

Sans oublier **l'ingénierie** offerte par l'ANCT, les EPF, les CAUE, les ARB, le Cerema, ...



Financements privés

- Les financements directs par les entreprises
- Les contributions citoyennes et du secteur associatif
- Les financements innovants tels que les émissions d'obligations vertes et les fonds verts
- L'exemple du Programme Nature 2050
- Vers la création des Paiements pour Services Environnementaux Urbains ?

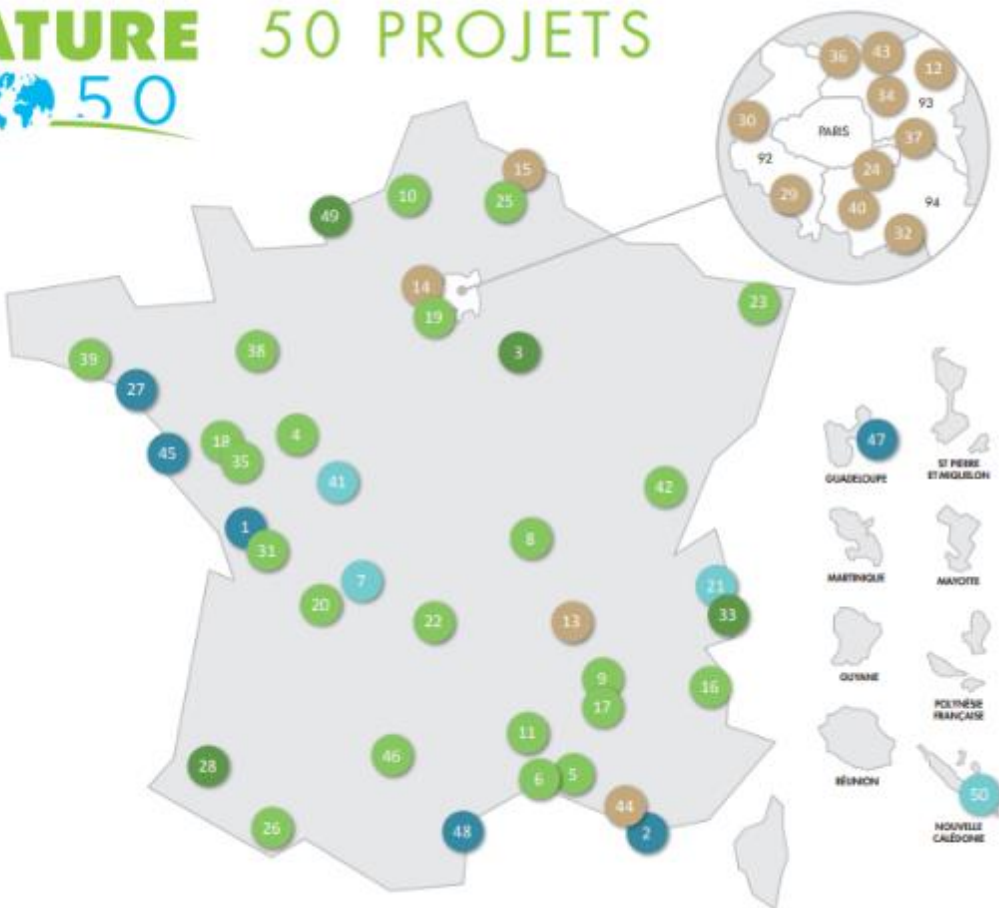


Nature 2050

NATURE 50 PROJETS

TYPES D' ACTIONS

- Écosystèmes marins et côtiers
- Zones humides
- Transitions agricole et forestière
- Contraintes écologiques
- Biodiversité en ville



- 2021
- BOIS MAGNIN**
JURA (39)
 - CŒUR VERT DES TARTRES**
SEINE-SAINT-DENIS (93)
 - COLLÈGES VERTS POUR MON QUARTIER**
BOUCHES-DU-RHÔNE (13)
 - DUNES DU PAYS DE MONTS**
VENDEE (85)
 - FERME DE LA GRANJA**
HAUTE-GARONNE (31)
 - PLAGES ET FALAISES DE 5^E ANNEE**
GUADELOUPE (971)
 - PRESQU'ÎLE DE LA CORRÈGE**
AUDE (11)
 - RENATURATION DU PLATEAU DE DOLLEMARD**
SEINE-MARITIME (76)
 - RESTAURATION DE LA VALLÉE DE LA COULÉE**
NOUVELLE CALÉDONIE (98)

- 2017
- BAIE DE L'AIGUILLON**
VENDEE (85) ET CHARENTE-MARITIME (17)
 - CASCIOMAR**
BOUCHES-DU-RHÔNE (13)
 - CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ EN BOURGOGNE**
YONNE (89)
 - DOMAINE DE FOSSE SÈCHE**
MAINE-ET-LOIRE (49)
 - DOMAINE DU POSSIBLE**
BOUCHES-DU-RHÔNE (13)
 - DOMAINE ENCLOS DE LA CROIX**
HÉRAULT (34)
 - ÉTANGS DU LIMOUSIN**
HAUTE-VIENNE (87)
 - FERME DE LAYAT**
ALLIER (03)
 - FERME DES BUIS**
ORNE (61)
 - FERME DU TEMPLE**
SEINE-MARITIME (76)
 - FORÊT CEVENOLE**
GARD (30) ET LOZÈRE (48)
 - FRICHE KODAK**
SEINE-SAINT-DENIS (93)
 - PARC DU BOIS D'AVAILLE**
LOIRE (42)
 - POLLINISATEURS EN VILLE**
YVELINES (78)
 - PRÉ-VERGER DE BUONICOURT**
NORD (59)
 - RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DES PARTIAS**
HAUTES-ALPES (05)
- 2018
- 3 FERMES**
ORNE (61)
 - BEAU SOLEIL DES LANDES**
LANDES-ATLANTIQUE (40)
 - FERME DES CLOS**
YVELINES (78)
 - FERME LES CHAMPS L'ŒIL**
DORDOGNE (24)
 - TOURBIÈRE DU PLAN DE L'EAU**
SAVOIE (73)
 - VERGERS DE RAULHAC**
CORRÈZE (19)
- 2019
- AGRICULTURE ALTERNATIVE DE PAULLINE**
MOSELLE (57)
 - ESCALE VÉGÉTALE**
VAL-DE-MARNE (94)
 - FERME DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**
SOMME (80)
 - FERME DU SARRAT**
HAUTES-PYRÉNÉES (65)
 - GAEC DE L'ÎLE D'ARZ**
MORBIHAN (56)
 - GAVE DE PAU**
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64)
 - NATURE AU CIMETIÈRE**
HAUTS-DE-SEINE (92)
 - PAS JAPONAIS EN CŒUR DE VILLE**
HAUTS-DE-SEINE (92)
 - SŒURS DU MAINE**
CHARENTE-MARITIME (17)
 - VILLAGE AUX 4000 ARBRES**
VAL-DE-MARNE (94)
 - ZONES DE QUIETUDE EN MONTAGNE**
SAVOIE (73)
- 2020
- AIMÉ CÉSAIRE : SQUARE DE BIODIVERSITÉ**
SEINE-SAINT-DENIS (93)
 - BOCAGE DU PAYS DE POUZAUGES**
VENDEE (85)
 - GAEC DE LAITSPERANCE**
NIÈVRE (58)
 - CARREFOUR DE BIODIVERSITÉ AU PARC MARCEL CACHIN**
SEINE-SAINT-DENIS (93)
 - MASSIF DE BOTHANË**
MORBIHAN (56)
 - CRÉATION DE VERGERS URBAINS OUVERTS**
VAL-DE-MARNE (94)
 - PRAIRIES DU FORT**
VAL-DE-MARNE (94)
 - RENATURATION DE LA RIVIÈRE DE L'OZON**
VIENNE (86)

1090

hectares

Surface totale impactée des projets

230,7

hectares*

Surface d'intervention Nature 2050

*Les surfaces affichées pourront subir de légères modifications dans le cadre de la formalisation des derniers projets lancés

Restons connectés

- notre site web

www.cdc-biodiversité.fr

- notre page LinkedIn



CDC Biodiversité

- Notre chaîne Youtube



CDC Biodiversité

- Twitter



@M_Louradour

- Welcome to the Jungle



CDC Biodiversité





CDC Biodiversité

141 avenue de Clichy
75017 PARIS

contact@cdc-biodiversite.fr
www.cdc-biodiversite.fr

Marianne Louradour

Présidente

+33 (0)1 80 40 15 24
+33 (0)6 73 18 70 83

marianne.louradour@cdc-biodiversite.fr

Jean-Christophe BENOIT

Directeur du Développement et du Réseau
+33 (0)6 20 11 10 60

jean-christophe.benoit@cdc-biodiversite.fr

Antoine CADI

Directeur de la Recherche et de l'Innovation
+33 (0)6 21 63 18 00

antoine.cadi@cdc-biodiversite.fr

Matthieu RIVET

Directeur de l'Agence Centrale
+ 33 (0)6 25 50 77 09

matthieu.rivet@cdc-biodiversite.fr

Sophie SERRE

Directrice de l'Agence Est
+33 (06) 70 63 04 57

sophie.serre@cdc-biodiversite.fr

Alexis MORRIER

Directeur de l'Agence Sud-Est / Littoral Méditerranée
+33 (0)7 85 86 74 89

alexis.morrier@cdc-biodiversite.fr

Vincent PEIRERA

Directeur de l'Agence Nouvelle Aquitaine
+33 (0)6 78 59 91 36

vincent.peirera@cdc-biodiversite.fr

Renaud GARBE

Directeur de l'Agence Haut-de-France
+33 (0)6 49 79 88 79

renaud.garbe@cdc-biodiversite.fr